Envoyé en préfecture le 07/03/2026
Reçu en préfecture le 07/03/2026
Publié le
ID : 029-212900203-20260224-2402202613-DE

Ville de Briec

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE

ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BRIEC DE L'ODET

Séance du
24 Février 2026

N°24.02.2026.13

OBJET :

Participation communale au CCAS pour 2026

Date de convocation :
18 Février 2026

Nombre de Conseillers :	
Conseillers en exercice :	29
Conseillers absents :	9
Nombre de pouvoirs :	6

Vote :	
Pour :	26
Abstention :	0
Contre :	0

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre février à vingt heures, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thomas FEREC, Maire

Etaient présents : M FEREC Thomas, Mme ZARADER Valérie, M PERINAUD Jean-Claude, M LE MEN Bruno, Mme GUILLOU Laurette, M CAUGANT Jean-Pierre, Mme COCOUAL Marie-Laure, Mme MOLARET Solange, M GUYADER Ronan, Mme LE GALL Laurianne, M CLOAREC Jean-Paul, Mme ROHOU Céline, Mme DUMOULIN Murielle, M CAM LE NY Maël, M ALLAIN Frédéric, M PETIT Frédéric, Mme COURTOIS Sophie, M PERROT Jean-Claude, M AUBIN David, Mme HUGONNET Gwénaëlle.
Etaient absents excusés : Mme DAO Aurélie, M NIHOUARN Raymond, M GESTIN Philippe, Mme GOURHANT Nathalie, M GAKIERE Fabrice, Mme LE ROY Anne-Sophie, Mme MICHAUD Sabine, M LE GUYADER Stéphane, Mme ROMÉ Cindy.
Pouvoirs :
Mme DAO Aurélie donne pouvoir à M CAM LE NY Maël,
M NIHOUARN Raymond donne pouvoir à M CAUGANT Jean-Pierre
M GESTIN Philippe donne pouvoir à M GUYADER Ronan,
Mme GOURHANT Nathalie donne pouvoir à Mme MOLARET Solange
Mme LE ROY Anne-Sophie donne pouvoir à M FEREC Thomas
Mme MICHAUD Sabine donne pouvoir à M PERINAUD Jean-Claude

M ALLAIN Frédéric a été élu secrétaire de séance

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée délibérante qu'afin de permettre au CCAS de Briec d'assurer ses missions de solidarité et d'aide sociale, il est proposé de fixer la participation communale pour 2026 à 120 500 €, versée par fractions mensuelles.

Cette participation pourra être réajustée en cours d'exercice si les besoins du CCAS venaient à évoluer.

Le CCAS de Briec met en œuvre les dispositifs de solidarité et organise l'aide sociale au profit des habitants de la commune : accompagner pour l'attribution de l'aide sociale légale (instruction des dossiers de demande, aide aux démarches administratives...) et dispenser l'aide sociale facultative (aide alimentaire) sont ces missions principales.

Le CCAS dispose d'un budget autonome. Il est financé principalement par la participation de la ville de Briec.

Compte tenu des besoins de financement identifiés pour 2026 ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission finances personnel administration générale du 17 février 2026,

Envoyé en préfecture le 07/03/2026
Reçu en préfecture le 07/03/2026
Publié le
ID : 029-212900203-20260224-2402202613-DE

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du dossier et délibéré, décide à l'unanimité :

1. De porter la participation de la commune à 120 500 € au titre de 2026.
2. D'inscrire les crédits au budget 2026.

Il est précisé que :

- Si ces besoins venaient à évoluer, le Conseil municipal serait saisi à nouveau.
- La participation communale est versée par fraction mensuelle.

Fait et délibéré le 24 Février 2026

Pour extrait conforme
Le Maire,
Thomas FEREC

